

PACTE POUR L'INCLUSION URBAINE ET RÉPUBLICAINE

NOS ENGAGEMENTS POUR RÉPONDRE À
L'URGENCE ET PRÉPARER L'AVENIR DE NOS
QUARTIERS POPULAIRES

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

VILLES
de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

PASSER D'UNE POLITIQUE D'EXCEPTION À UNE POLITIQUE D'INCLUSION

Le « [Pacte de Dijon](#) », signé à Matignon en juillet 2018 par les présidents de l'AdCF et France urbaine et le Premier ministre puis soutenu par la présidente de Villes de France, relayait les actions et propositions des communautés et métropoles adhérentes. Il promouvait **une refonte de la manière de construire et de mettre en œuvre nos politiques de cohésion urbaine et sociale**, partagées entre Etat et collectivités. Il clarifiait les responsabilités de chacun, celles des intercommunalités, des communes et de l'Etat (au sens large) et appelait à une politique, non plus fragmentée par la juxtaposition de dispositifs spécifiques ou d'appels à projets mais à une **politique transversale, intégrée, décloisonnée**.

Dans cet esprit, communautés et métropoles engageaient leurs responsabilités en matière de développement économique et d'emploi, de mobilités et d'habitat ; tandis que l'action de l'Etat était prioritairement attendue dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité et justice.

Ces principes appelant à une meilleure gouvernance restent d'actualité.

Cependant, deux ans et demi après sa signature et malgré quelques modestes avancées, il paraît **essentiel de le « réactualiser »** à l'aune d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite. A cela s'ajoute un climat sécuritaire dégradé qu'il importe de prendre en compte pour tenter d'y répondre avec des propositions opérationnelles et ambitieuses, dans les domaines de l'éducation, de la justice, de la prévention de la radicalisation et de la tranquillité publique.

LE VOLET COHÉSION URBAINE ET SOCIALE DU PLAN DE RELANCE

Alors que les intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues, au fil des années et des lois dédiées, les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités, de la transition écologique et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales aggravées par la crise.

En ce début de mandat, communautés et métropoles réactualisent ou finalisent leur projet de territoire, leur feuille de route des années à venir. La mise en œuvre du plan « France relance »

est l'opportunité de faire converger orientations nationales et projets locaux. Dans ce cadre, le contrat de relance et de transition écologique [CRTE], tel que proposé par le Premier ministre dans la circulaire du 20 novembre 2020, peut jouer le rôle de **contrat global, intégrateur, pluriannuel** que France urbaine, AdCF et Villes de France appellent de leurs vœux depuis plusieurs années. Et parce que ce contrat est nécessairement partenarial, co-signé entre les collectivités locales et l'Etat, il est indispensable d'y intégrer un volet cohésion urbaine et sociale et, le plus rapidement possible, d'associer les autres grands financeurs des politiques de cohésion sociale : Caisses d'allocations familiales, Action Logement, Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires...

Les crédits de « France relance » doivent concerner, au premier rang des priorités, les quartiers fragiles et leurs habitants, comme le soulignaient **les maires signataires du courrier adressé au Président de la République le 14 novembre dernier**.

Nous serons particulièrement attentifs à la mise en œuvre réelle du milliard d'euros évoqué à cette occasion, en lien avec les projets portés par les collectivités du bloc local. Nous souhaitons un dialogue avec le Gouvernement pour avoir très rapidement la clarté sur les objectifs prioritaires définis pour ces crédits, sur le calendrier et la méthode de déploiement.

Au-delà des actions nécessaires de proximité portées par les communes et associations, réfléchir à l'échelle d'un bassin de vie apparaît incontournable en matière de transition écologique, de mobilités, de parcours résidentiels dans le logement, dans l'accès à l'emploi, à la formation et aux activités culturelles et sportives. A ce titre, il nous paraît essentiel que les CRTE puissent disposer d'un pilier « social » et prennent le nom de contrat de relance et de transition écologique et sociale [CRTES].

Le pacte social et écologique que les élus de Villes de France, France urbaine et de l'AdCF appellent de leurs vœux pourra s'appuyer sur les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), les contrats de transition écologique [CTE] et les démarches d'économie circulaire portées par les communautés et métropoles. Autant d'initiatives qui doivent bénéficier des crédits du plan de relance et à partir desquelles l'Etat et collectivités locales pourront structurer et renforcer une politique de cohésion urbaine et sociale transversale.

UNE ACTION DIFFÉRENCIÉE ET « AUGMENTÉE »

Il importe de faire prévaloir la très grande variété des situations locales et la situation particulièrement difficile d'une centaine de quartiers et de villes. Une politique nationale, appliquée de manière uniforme n'est plus pertinente. Il s'agit désormais d'assumer une approche différenciée, en fonction des spécificités et difficultés propres à chaque territoire : nous en appelons ainsi à des **opérations d'intérêt national de haute intensité**, appropriées au quotidien vécu par les habitants.

Par ailleurs, nous souhaitons continuer à être lucides et ambitieux sur les sujets de sécurité, d'insécurité du quotidien et de justice pour les habitants de nos quartiers populaires, parfois durement éprouvés par ces problématiques.

Sans noircir le trait, il nous revient de pouvoir traiter avec courage et efficacité les questions de la prévention de la radicalisation, de la délinquance parfois violente des mineurs, des trafics de toute nature et des enjeux de laïcité, de mixité et d'égalité hommes-femmes. La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 doit s'articuler au mieux avec les initiatives des communes et des intercommunalités : des marges de progrès sont vivement attendues.

AGIR AUJOURD'HUI ET PRÉPARER L'AVENIR

Alors que les temps qui viennent s'annoncent difficiles, il est urgent que les habitants des quartiers en difficulté, souvent en « première ligne » dans la crise sanitaire, puissent bénéficier de réponses à la mesure des difficultés qu'ils rencontrent, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

L'heure n'est plus aux concurrences d'acteurs ou de structures mais à la convergence des démarches et des objectifs, pour des politiques sociales et urbaines qui répondent aux besoins impérieux du quotidien, tout en donnant des perspectives pour les années à venir. Si le « pacte de Dijon » peut être considéré comme une première brique visant à revisiter le « logiciel » et les principes de travail de la politique de la ville, il convient, au regard des effets de la crise de l'adapter et de lui donner une impulsion nouvelle, en interpellant directement et concomitamment les compétences structurantes des communautés et métropoles et de l'Etat :

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'EMPLOI ET DE FORMATION

- Renforcer et développer les actions des collectivités et de leurs partenaires locaux en matière d'accompagnement à l'emploi et la formation, en inscrivant ces actions au sein du CRTE et en bénéficiant également des crédits des Contrats de plan Etat-région (CPER) et du Fonds social européen (FSE+) 2021-2027 ;
- Déployer l'action des 100 foncières, objectif inscrit dans le plan de relance, dans les quartiers nécessitant un appui en matière de revitalisation artisanale et commerciale ;
- Intégrer les habitants des quartiers populaires, salariés comme demandeurs d'emploi, dans le dispositif de « transitions collectives » ;
- Proposer aux mères de familles en situation d'isolement et considérées « en première ligne » dans la crise sanitaire comme travailleurs-clé d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leurs horaires de travail ;
- Promouvoir le développement des circuits courts ou de proximité au sein des projets alimentaires territoriaux (PAT) que portent communautés et métropoles et en faire bénéficier en priorité les habitants des quartiers populaires ;
- Pérenniser les partenariats et coopérations, nés pendant la crise et le confinement, entre professionnels de l'économie sociale et solidaire (ESS) et acteurs des quartiers populaires ;
- Saisir les opportunités de la transformation numérique et digitale de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire.

EN MATIÈRE DE MOBILITÉS¹

- Accélérer le déploiement des solutions de mobilité active (vélo et marche à pied), dans une logique de « premier et dernier kilomètre » : aménagement de voies piétonnes et cyclables sécurisées et adaptées aux familles et personnes âgées, élaboration d'un plan vélo intégrant les quartiers, développement des trames bleues et vertes ;
- Prendre en compte et répondre aux contraintes de déplacements des habitants des quartiers populaires pour l'accès aux sites d'activité économique, notamment en horaires décalés ;

¹Pour aller plus loin, ci-après l'étude « Quartiers populaires et politiques de mobilités : enjeux et retours d'expériences locales », janvier 2021, AdCF - France urbaine - Transdev : <https://www.adcf.org/files/THEME-Transports/etude-mobilites-WEB.pdf>

- Consacrer les logiques de bassins de vie et de bassins d'emploi comme les périmètres pertinents d'action et de projet, conformément à l'esprit de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 : bassins de mobilité et contrats opérationnels de mobilité ;
- Poursuivre et finaliser le désenclavement physique des quartiers encore mal desservis et lever les freins psychologiques et culturels à l'appropriation par les habitants des transports collectifs et des modes doux de déplacement.

EN MATIÈRE D'HABITAT

- Renforcer et pérenniser, au sein des enveloppes des aides à la pierre, des crédits dédiés à la démolition des logements HLM en quartiers prioritaires et à la reconstitution de l'offre ;
- Traiter avec des moyens ambitieux les difficultés des copropriétés dégradées via le plan initiative copropriétés (PIC) ;
- Conforter les moyens d'action de l'ANRU en mobilisant les crédits d'Action Logement, dans le cadre d'une approche contractualisée ;
- Dédier un fonds spécifique à l'attractivité des quartiers prioritaires en matière d'équipements publics et de cadre de vie ;
- Donner aux intercommunalités un droit de regard renforcé concernant la vente HLM dans les quartiers prioritaires ;
- Dédier au sein des conférences intercommunales du logement (CIL) un volet spécifique aux quartiers prioritaires, imposant la tenue d'une conférence des bailleurs concernés ;
- Dans le cadre de la cellule nationale de vigilance et d'alerte des impayés de charges et de loyers, créer une cellule dédiée pour les ménages des quartiers prioritaires ;
- Conforter la démarche « Logement d'abord » en particulier dans les quartiers où la lutte contre le sans-abrisme doit redoubler, en mobilisant le secteur HLM, les pensions de familles et l'intermédiation locative ;
- Veiller à ce que les moyens de *Maprimrénov* concernent prioritairement les propriétaires occupants des quartiers populaires (habitat pavillonnaire des années 70, habitat minier) et les copropriétés réputées dégradées, indignes et insalubres ;

- Relancer fortement la construction de logements sociaux et très sociaux, si possible hors quartiers prioritaires, dans un objectif de mixité sociale ;
- Consacrer les intercommunalités dotées de programmes locaux de l'habitat (PLH) et délégataires des aides à la pierre comme les autorités organisatrices des politiques de l'habitat sur leurs territoires, en allant vers de nouvelles responsabilités en matière de transition énergétique ou de lutte contre l'habitat indigne (LHI).

EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

- Favoriser les expérimentations locales en s'appuyant sur les projets éducatifs locaux ou dans le cadre des Cités éducatives ;
- Développer les dispositifs de plateforme numérique pour les enfants en voie de décrochage scolaire et adapter les démarches de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs aux enfants les plus en difficulté, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines ;
- Lancer des programmes de sensibilisation à la laïcité, au respect mutuel et à l'égalité filles/garçons dès l'école primaire ;
- Initier un programme de formation ambitieux en classes de collège et de lycée aux valeurs républicaines et de laïcité, en veillant à promouvoir la tolérance interconfessionnelle, la connaissance des religions monothéistes, l'égalité hommes/femmes et les témoignages de personnes-ressources exemplaires et reconnues.

EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Revoir l'organisation territoriale de la santé en développant les coopérations et synergies entre collectivités locales, CHU, médecine de ville, secteur social et médico-social (EHPAD). Les élus locaux ont initié ces partenariats nouveaux pendant le premier confinement : ils peuvent être, dans ce domaine, de puissants et précieux ensembleurs ;
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les groupements hospitaliers de territoire (GHT) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS),
- Lancer des Etats généraux de la santé mentale post-COVID, afin de s'attaquer, par des mesures fortes, à la crise de l'hôpital psychiatrique et assurer l'accompagnement des personnes en souffrance ;

- Accorder une priorité aux enjeux de santé mentale, notamment pour la jeunesse, avec la mise en place de conseils locaux de santé mentale [CLSM] sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires [MSP] et centres médicaux psycho-pédagogiques [CMPP] ;
- Anticiper les conséquences du vieillissement de la population en prévoyant des alternatives aux EHPAD [habitat participatif, partagé, intergénérationnel, résidences autonomie], tout en veillant à promouvoir des logements modulaires.

quartiers de reconquête républicaine [QRR], afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants ;

- Intensifier les coopérations entre police nationale et polices municipales sans substitution de missions ni de compétences, en étroite coordination avec les contrats locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance [CLSPD-CISPD], les directions départementales de la sécurité publique [DDSP] et le renseignement territorial.

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET JUSTICE

- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés ou violents, en lien avec une entreprise terroriste ainsi que pour la recherche des contenus haineux en ligne ;
- Prévoir, avec les nouveaux contrats de sécurité intégrée [CSI], des effectifs supplémentaires de policiers et gendarmes sur le terrain, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien [PSQ] et des

Les responsabilités que nous entendons assumer pour décliner une politique d'inclusion républicaine et urbaine ambitieuse et efficace appelle de pouvoir lancer des expérimentations en matière de gestion des crédits spécifiques politique de la ville [BOP 147]. Des communautés et métropoles volontaires sont prêtes aujourd'hui, sur le modèle de la délégation des aides à la pierre en matière d'habitat, à **expérimenter la gestion directe** des crédits des emplois aidés, de la réussite éducative et de la prévention de la délinquance et prévention spécialisée. Par ailleurs, les logiques de zonages propres à la politique de la ville méritent aussi d'être réinterrogées. D'une démarche très descendante et rigide, il semble nécessaire de passer à une approche ascendante, considérant également que la majorité des familles vivant sous le seuil de pauvreté réside hors des quartiers prioritaires. Le renouveau de la politique de la ville doit aussi passer par une nouvelle gouvernance locale et une confiance renouvelée aux territoires.

Paris, le 28 janvier 2021



Caroline Cayeux,
Maire de Beauvais
Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis
Présidente de Villes de France



Sébastien Martin,
Président du Grand Chalon
Président de l'AdCF –
Intercommunalités de France



Johanna Rolland,
Maire de Nantes
Présidente de Nantes Métropole
Présidente de France urbaine